

**Extrait du registre des délibérations  
Conseil d'administration  
Séance du 9 mai 2023**

**Délibération n°2023-05-5**

**Objet : Approbation du compte administratif 2022 (principal et annexes)**

**Président du CCAS :**

Monsieur Cédric Van Styvendael

**Président de séance :**

Monsieur Mathieu Garabedian

**Présent-e-s :**

Monsieur Mathieu Garabedian, Madame Maryse Arthaud, Monsieur Nicolas Boilloux,  
Madame Agathe Fort, Madame Cristina Martineau, Madame Muriel Betend,  
Madame Rose-Marie Minassian, Monsieur Antoine Pelcé,  
Monsieur Jean-Joseph Patriat, Monsieur Mamadou Dissa

**Procurations :**

Monsieur Cédric Van Styvendael, donne pouvoir à Monsieur Mathieu Garabedian

**Excusé-e-s :**

Monsieur Cédric Van Styvendael, Madame Dominique Gachet,  
Madame Virginie Demars, Monsieur Pascal Isoard-Thomas,  
Madame Melouka Hadj Mimoune, Madame Laure Guyonvarh,

Madame, Monsieur,

## COMPOSITION BUDGETAIRE DU CCAS

Le compte administratif du CCAS qui vous est présenté et qui est soumis à votre approbation constate l'exécution budgétaire passée. Il regroupe 2 comptes administratifs correspondants :

- au budget principal (également appelé « général » ou « de l'Etablissement » et dont la nomenclature comptable en M14 est identique à celle des communes)
- au budget annexe des établissements et services médico-sociaux regroupant l'activité des EHPAD, Résidences Autonomie, SSIAD, Lieu de Répit et de l'Accueil Séquentiel.

## PRESENTATION AGREGEE

Le compte administratif du budget principal reprend pour information le cumul des différents budgets dans une de ses annexes.

Cette présentation agrégée du budget principal et du budget annexe se trouve dans le document complet et met en évidence les éléments suivants :

### Section d'Investissement

	CA 2022	POUR RAPPEL CA 2021
MONTANT DES DEPENSES	688 566.24	850 304.69
MONTANT DES RECETTES	814 601.20	954 164.85

Il convient de rappeler que le CCAS n'est pas propriétaire de ses locaux et que les plus grosses dépenses d'investissement sont à la charge du propriétaire, bailleur social, avec souvent le soutien de la Ville via une subvention d'investissement.

On constate cette année une nette diminution des dépenses d'investissement, au regard de 2021, ayant été une année particulière du fait de l'équipement de la nouvelle résidence C. Gaillard.

### Section de Fonctionnement

	CA 2022	POUR RAPPEL CA 2021	Evolution 2021/2022
MONTANT DES DEPENSES	16 408 189.25	15 509 864.35	5.79%
MONTANT DES RECETTES	16 364 623.88	15 034 093.50	8.85%

On constate une hausse des dépenses de fonctionnement de 5,79% (+898 k€) et une progression des recettes de fonctionnement de 8,85% (+1,33 M€).

Concernant le budget général, la hausse des charges est de 17,26 % (+719 770.92 €) en lien avec la progression des charges de personnel (+188 k€), l'augmentation du volume des aides sociales (+168 k€) et du montant global des subventions aux associations (+380 k€). Les recettes évoluent de 16,87 % (+774 060.24 €).

Sur le budget annexe, le niveau global des dépenses de fonctionnement évolue de 1,58 % (+178 643,98 €) dont 34,7 k€ au titre des charges de gestion courante et 145,3 k€ pour les charges de personnel qui augmentent de 1,93 %. Les recettes de fonctionnement progressent de 5,33 % (+556 k€) principalement du fait de la progression des produits de la tarification de 5,43 % (+477,5 k€).

### *Subvention d'équilibre*

La subvention d'équilibre versée par la Ville de Villeurbanne permet de couvrir les déficits des différents établissements et budgets du CCAS.

CA 2022	POUR RAPPEL CA 2021	Evolution 2021/2022
4 177 900.00	3 643 671.17	14.66%

En 2022, l'intégralité de la subvention d'équilibre accordée par la Ville, inscrite au budget pour 4,18 M€ a été intégralement mobilisée par le CCAS, elle a été répartie entre le budget principal pour 3,44 M€ et le budget annexe pour 735 k€.

On constate une évolution croissante du recours à la subvention d'équilibre de 14,66 % (+534 k€).

Au global, on constate un excédent cumulé pour l'ensemble des budgets de 882 435,57 € soit un recul de -35% (-306 k€) par rapport à 2021 (excédent cumulé de 1 188 803,96 €).

Concernant le budget principal, le résultat propre à l'exercice est excédentaire. Il s'élève à 54 379,32 € qui se cumule au 420 050,99 € d'excédent de fonctionnement reporté (résultat de fonctionnement 2021) pour un excédent de fonctionnement de 474 430,31 € en 2022.

Pour le budget annexe dédié aux Etablissements ou Services Médico-Sociaux, le résultat propre à l'exercice est déficitaire. Il s'élève à -517 995,68 € qui se cumule au 926 000,94 € d'excédent de fonctionnement reporté (résultat de fonctionnement 2021) pour un excédent de 408 005,26 € en 2022. Pour information une partie de cet excédent est réservé à la prise en charge de déficit futur (notamment pour permettre une hausse progressive du prix de journée dans la future Résidence Château Gaillard).

## **PRESENTATION PAR BUDGET**

Vous trouverez ci-après quelques commentaires sur le budget général, ainsi que quelques tableaux synthétiques pour les différents établissements.

## **LE BUDGET PRINCIPAL**

Ce budget regroupe les services administratifs centraux : secrétariat général, service action sociale et solidarité et Maison des Aînés. Il inclut donc les dépenses correspondant à la masse salariale des agents de ces services, ainsi que les dépenses de fonctionnement propres à ces services.

Depuis 2018, il inclut également le budget du service portage de repas à domicile.

	CA 2022	POUR RAPPEL CA 2021	Evolution 2021/2022
MONTANT DES DEPENSES	4 888 672.60	4 168 991.68	17.26%
MONTANT DES RECETTES hors subvention	1 500 296.92	1 636 725.43	-8.34%

### 1-Le service action sociale et solidarité

	CA 2022	POUR RAPPEL CA 2021	Evolution 2021/2022
MONTANT DES DEPENSES	2 922 212.12	2 153 742.56	35.68%
MONTANT DES RECETTES hors subvention	680 811.10	668 690.88	1.81%

Les dépenses augmentent de 35,68 % en 2022 (+768,5 k€). Cette évolution résulte principalement :

- d'un reversement de subvention de 390 k€ (en lien avec le financement perçu en recette par le CCAS) à l'association le Mas en charge d'une partie de la réalisation du projet de tiers lieu alimentaire « Archipel »,
- d'une hausse de 20,4 % des aides versées au titre de l'aide facultative (+97 k€) et du fonds d'aide aux jeunes (+44,5 k€),
- ainsi qu'une croissance de 30 % (+334 k€) des charges de personnel (chapitre 012) créations de poste et recrutement, ainsi qu'évolution du point d'indice. Ces évolutions ne sont que partiellement compensées par le recul des charges à caractère général (chapitre 011) de -38,11% (-112 k€) du fait notamment d'une consommation inférieurs aux prévisions budgétaires sur les contrats de prestations de services et les crédits d'études.

Les recettes évoluent légèrement de 1,81 % (+12 k€). On constate une progression de +2,85 % (+19 k€) des dotations, subventions et participations (chapitre 74) alors qu'il n'y a quasiment pas eu de produits exceptionnels sur 2022 (qui s'élevaient à 8,5 k€ en 2021 notamment du fait de 5,5 k€ d'annulation de mandats sur exercice N-1 pour régularisation comptable de factures d'hébergement d'urgence).

Pour information, les principaux financements perçus au titre de l'action sociale sont la subvention d'un montant de 450 k€ versé par l'Etat dans le cadre du plan de relance pour financer la 2<sup>ème</sup> année de fonctionnement du tiers lieu alimentaire « L'archipel » qui doit être mise en réserve et reprise sur l'exercice suivant au titre du de développement de cette action en 2023, 69 k€ (40 k€ Métropole, 24 k€ Etat, 4,8 k€ Fondation Abbé Pierre) pour le soutien des actions du dispositif « Logement d'abord » et 52,5k€ pour l'accompagnement des familles à la rue dans le cadre de Convention métropolitaine plan pauvreté 2021-22.

## 2- La direction sénior et liens intergénérationnels (Maison des aînés et portage de repas)

	CA 2022	POUR RAPPEL CA 2021	Evolution 2021/2022
MONTANT DES DEPENSES	1 048 537.36	1 031 847.45	1.62%
MONTANT DES RECETTES hors subvention	717 100.16	768 376.81	-10.58%

Le niveau global des dépenses évoluent de 16 689.91 € compte tenu de l'accroissement des charges à caractère général (chapitre 011) de 21,38 % (+35,5 k€) du fait notamment de la hausse des crédits d'étude (+43 k€ consacré à l'analyse des infrastructures informatiques, à des audits énergétiques ainsi qu'un bilan du programme Adyma) compensé seulement partiellement par la diminution d'autres postes de charges et le diminution des autres charges de gestion courante (chapitre 65) de -88,55 % (-21 k€) qui correspondait en 2021 à la participation versée à l'ASVBF (Association sportive Villeurbanne Basket Féminin) au titre d'animations réalisées dans le cadre du dispositif « en forme à Villeurbanne ».

Les recettes diminuent de -51 276.65 € du fait d'un recul de -33 % (-23 k€) des dotations et subventions (chapitre 74) perçues au titre des dispositifs d'animation dédiés aux séniors qui ont un caractère ponctuel ainsi qu'une diminution de -4,61 % (31,5 k€) du produit issue de la facturation de portage de repas à domicile.

## 3-Le Secrétariat Général

	CA 2022	POUR RAPPEL CA 2021	Evolution 2021/2022
MONTANT DES DEPENSES	917 923.12	983 401.67	-6.66 %
MONTANT DES RECETTES hors subvention	132 385.66	199 657.74	-33.69%

Les dépenses diminuent de -65,48 k€. Cette évolution résulte d'une compensation entre d'une part une hausse de + 51% des charges à caractères générales (chapitre 011) regroupant notamment les crédits d'études (+26 k€ au titre de l'évaluation du dispositif « un toit des droits » et de la réalisation du rapport d'activité du CCAS), l'énergie (+ 7k€) les primes d'assurances (+7 k€) et d'autre part un recul des charges de personnel (chapitre 012) en recul de -22,11% (-169 k€) du fait d'un niveau de réalisation des dépenses inférieurs aux prévisions initiales du fait notamment de la vacance de certains postes et des difficultés de recrutements.

Les recettes diminuent de -67,27 k€ en lien avec le recul de -34,30% (-65,67 k€) des recettes résultant de la réversion par la Ville d'une partie recettes perçues au titre la facturation des concessions dans les cimetières qui s'élèvent à 126 k€ en 2023 (191 k€ en 2022).

	2020	2021	2022
C Claudel ehpad	2 723 168.06	2 986 598,41 €	3 121 371.46 €
H Vincenot ehpad	2 854 598.42	3 195 209,50 €	3 042 323.11 €
C Gaillard RPA	1 119 173.92	1 624 983,20 €	1 651 318.33 €
J Jaurès RPA	1 073 475.11	1 031 762,22 €	1 047 122.86 €
Tonkin RPA	1 007 412.19	932 342,55 €	1 118 584.78 €
M Dormoy RPA	685 664.50	660 804,15 €	660 901.15 €
SSIAD	614 316.64	643 424,32 €	632 585.68 €
Lieu de Répit	115 116.82	146 997,24 €	112 072.63 €
Accueil séquentiel	109 446.78	118 751,08 €	133 236.65 €

#### **LE BUDGET ANNEXE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICAUX SOCIAUX**

Le CCAS gère 4 résidences autonomie (Tonkin, Marx Dormoy, Jean Jaurès et Château-Gaillard), 2 EHPAD (Camille Claudel et Henri Vincenot), un Accueil séquentiel et une plateforme de Répit, et un service de soins à domicile (SSIAD)

#### **Dépenses globalisées par établissement ou service sans résultats antérieurs**

##### **Taux d'activité des établissements**

	2020	2021	2022
Camille Claudel Ehpad	82.84%	73.05 %	94.34 %
Henri Vincenot Ehpad	87.79%	91.66 %	91.25 %
RA Château Gaillard	93.18 %	78.06 %	86.48 %
RA Jean Jaurès	89.40%	90.28 %	90.76 %
RA Tonkin	85.10%	83.60 %	85.33 %
RA Marx Dormoy	86.12%	83.70 %	77.08 %
SSIAD	84.23%	82.63 %	83.53 %
Accueil Séquentiel	20 %	75 %	70.77 %

### Dépenses réalisées par section d'imputation propres à l'exercice 2022

ETABLISSEMENT	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	RESTAURANT	SOINS	Total général
EHPAD CAMILLE CLAUDEL	1 601 824.19 €	448 417.97 €		1 071 129.30 €	<b>3 121 371.46 €</b>
EHPAD VINCENOT	1 719 917.26 €	386 679.13 €		935 726.72 €	<b>3 042 323.11 €</b>
RPA CHÂTEAU GAILLARD	1 417 822.65 €		120 511.83 €	112 983.85 €	<b>1 651 318.33 €</b>
RPA JEAN JAURES	845 261.76 €		137 344.80 €	64 516.30 €	<b>1 047 122.86 €</b>
RPA TONKIN	967 352.26 €		69 355.06 €	81 877.46 €	<b>1 118 584.78€</b>
RPA MARX DORMOY	493 192.12 €		93 479.32 €	74 229.71 €	<b>660 901.15 €</b>
SSIAD				632 585.68 €	<b>632 585.68 €</b>
LIEU DE REPIT	112 072.63 €				<b>112 072.63 €</b>
ACCUEIL SEQUENTIEL	37 777.81 €	8 980.62 €		86 478.22 €	<b>133 236.65 €</b>
<b>Total général</b>	<b>7 195 220.68 €</b>	<b>844 077.72 €</b>	<b>420 691.01 €</b>	<b>3 059 527.24 €</b>	<b>11 519 516.65 €</b>

### Résultats des ESMS par section d'imputation, hors report et subvention

Les résultats présentés ci-dessous n'incluent ni le résultat reporté de l'année précédente (excédentaire ou déficitaire) ni la subvention d'équilibre versée par la Ville. Pour cette raison, beaucoup sont déficitaires.

	RESULTATS 2022 hors résultat reporté, hors subvention					Pour mémoire
	Hébergement	Dépendance	Soins	Restaurant	TOTAL 2022	TOTAL 2021
C. Claudel	-238 687.75 €	-43 998.57 €	-193 855.94 €		-476 542.26 €	-582 564.29 €
H. Vincenot	-375 315.86 €	-55 820.11 €	15 827.52 €		-415 308.45 €	-484 818.94 €
RA Château-Gaillard	-171 748.06 €		-12 472.79 €	23 896.39 €	-160 324.46 €	-578 927.99 €
RA J. Jaurès	17 740.16 €		35 274.91 €	1 160.30 €	54 175.37 €	34 618.26 €
RA Tonkin	-240 475.57 €		14 437.26 €	19 230.94 €	-206 807.37 €	-30 162.66 €
RA M. Dormoy	-62 085.55 €		24 868.31 €	-31 610.32 €	-68 827.56 €	-59 632.28 €
SSIAD			37 906.61 €		37 906.61 €	10 572.27 €
Lieu de répit	19 859.49 €				19 859.49 €	-27 110.14 €
Accueil Séquentiel	-21 274.48 €	4 838.15 €	-20 835.72 €		-37 272.05 €	-11 467.24 €

### RESULTATS 2022

Contrairement à ce qui est présenté dans le tableau précédent, les résultats ci-après incluent le résultat reporté ainsi que la subvention versée par la Ville (comptabilisée parmi les recettes). Ils permettent donc notamment de mesurer le rôle de la Ville dans l'équilibre des comptes.

Pour l'année 2022, les balances font apparaître les résultats figurant dans le tableau ci-après. Ils sont conformes au document détaillé remis à chaque administrateur.

Certains résultats présentent des déficits ; c'est l'objet de la décision modificative qui vous sera présentée que de proposer des solutions de rééquilibrage.

Tableaux par budget après équilibre par subvention de la Ville et/ou excédent reporté.

### ETABLISSEMENT (CCAS PRINCIPAL)

#### Section d'investissement

DEPENSES	RECETTES	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	RESULTAT CUMULE DE CLOTURE
379 658.59	241 756.36	378 700.46	240 798.23

#### Section de fonctionnement

DEPENSES	RECETTES	RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE DEFINITIF DE L'EXERCICE A AFFECTER SUR N+1
4 888 672.60	4 943 051.92	54 379.32	474 430.31

### ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO SOCIAUX

#### Section d'investissement

En M22, avec la mise en place de l'EPRD, la notion de résultat d'investissement disparaît.

En effet, le résultat d'investissement, au sens classique du terme (titres - mandats d'investissement), n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la CAF (capacité d'autofinancement), alimente le tableau de financement et participe à la variation du fonds de roulement qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD. Le fonds de roulement d'investissement du budget annexe s'élève au 31/12/2022 à 1 412 547.83 €.

#### Section de fonctionnement

DEPENSES	RECETTES	RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	RESULTAT CUMULE DE CLOTURE
11 519 516.65	11 001 520.97	-517 995.68	926 000.94	408 005.26

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré  
Pour copie conforme à l'original  
Villeurbanne, le 10 mai 2023  
Le Président  
Cédric Van Styvendael

